

Termes de Références

POUR LA RÉALISATION DE PLANS D'AFFAIRES POUR LES TROIS COOPÉRATIVES MODÈLES DE LA FILIÈRE DE ROMARIN ACCOMPAGNÉES PAR LE PROJET COOPFAM

POUR LE PROJET



COOPFAM

تمكين المرأة من خلال تطوير تعاونيات
غابات الأرز وإكليل الجبل في المغرب

Autonomisation des femmes à travers
le développement des coopératives
forestières de cèdre et de romarin
au Maroc

À propos de SOCODEVI

La Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI) a pour mission de contribuer à améliorer les conditions de vie des collectivités, en soutenant la création et le renforcement d'entreprises coopératives ou mutualistes durables et inclusives. Depuis la création de SOCODEVI en 1985, nous avons exécuté plus de 500 projets, accompagnant plus de 1000 entreprises coopératives et associatives appuyées dans 42 de pays aux quatre coins du monde, touchant ainsi plus de 14 millions de personnes. À travers ses projets et l'engagement du mouvement coopératif et mutualiste du Québec, elle contribue à la création d'emplois stables garantissant des conditions de travail équitables, à l'amélioration de l'accès aux formations techniques pour des milliers de femmes rurales ainsi qu'à la sécurité alimentaire et au droit à une alimentation adéquate des populations.

Résumé du projet autonomisation des femmes à travers le développement des coopératives forestières de cèdre et de romarin au Maroc

Le projet COOPFAM vise l'amélioration des conditions de vie de 2000 femmes et de 2000 hommes de communautés vulnérables rurales. Pour répondre aux défis ciblés et aux priorités locales, le projet articule sa stratégie autour de trois principaux résultats de développement.

D'une part, le projet améliore l'autonomisation de 2000 femmes rurales grâce au renforcement de leurs capacités afin de devenir partie prenante des processus de décision au sein des ménages et des coopératives, et d'avoir un plus grand accès et un contrôle plus équitable des facteurs de production. Divers programmes de formation novateurs sont mis en œuvre dont un programme de formation technique pour l'intégration des femmes aux activités économiques liées aux chaînes de valeur du romarin et de cèdre, un programme de sensibilisation sur l'importance et les bénéfices de rapports égalitaires au sein des ménages, un programme d'alphabétisation et un programme de leadership féminin et de gestion administrative.

D'autre part, le projet vise à améliorer la performance de 12 coopératives travaillant sur le domaine forestier de l'État, afin de générer des emplois décents et durables particulièrement pour les femmes, et ce, grâce à l'aménagement durable et à la transformation du romarin et du cèdre. Concrètement, le projet appuie ces coopératives dans la diversification de leurs activités économiques (plans d'affaires et de financement), de même que dans l'accès à de petites infrastructures, équipements et technologies nécessaires à la production et aux activités post-récolte.

Enfin, comme troisième résultat de développement, COOPFAM renforce les pratiques des parties prenantes étatiques marocaines en améliorant les capacités du DEF et autres institutions liées au développement coopératif, à soutenir la compétitivité des coopératives forestières pour leur développement économique durable et inclusif.

CONTEXTE DU MANDAT

Quatre coopératives ont été sélectionnées pour leur potentiel de développement et leur engagement envers les principes d'équité et de durabilité. Trois de ces coopératives se concentrent sur la chaîne de valeur du romarin : la Coopérative Ait Aabou de la province de Midelt, la Coopérative Taoumat de la province de Bouaafra, et la Coopérative Timzray de la province de Guercif.

Pour assurer leur succès à long terme, l'élaboration de plans d'affaires détaillés pour ces coopératives est une démarche essentielle. Ces documents permettront non seulement de définir clairement les opportunités de marché spécifiques à la chaîne de valeur du romarin, mais aussi de développer des stratégies pour maximiser ces opportunités. Les plans serviront de guides stratégiques pour la planification et l'exécution des activités, assurant une gestion efficace et une utilisation optimale des ressources.

L'élaboration de ces plans d'affaires est également cruciale pour attirer des financements externes. En démontrant des stratégies claires et des projections financières réalistes, chaque coopérative sera mieux positionnée pour négocier avec des partenaires financiers. Ces plans renforceront la crédibilité des coopératives auprès des parties prenantes et des

baillleurs de fonds, ouvrant ainsi la voie à des soutiens financiers essentiels pour leur expansion et leur modernisation.

COOPFAM joue un rôle vital en veillant à ce que chaque coopérative bénéficie des conseils et de l'assistance technique nécessaires pour développer des plans d'affaires qui reflètent non seulement leurs besoins et aspirations spécifiques, mais qui sont aussi alignés avec les exigences du marché et les objectifs de développement durable. En collaborant étroitement avec les spécialistes en développement organisationnel.

ÉGALITÉ DE GENRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les plans d'affaires doivent intégrer une approche inclusive prenant en compte l'égalité de genre et les défis posés par le changement climatique. Il est essentiel que les femmes des coopératives soient pleinement intégrées dans les processus décisionnels et bénéficient d'un accès équitable aux ressources et opportunités économiques. Par ailleurs, les stratégies de développement devront inclure des mesures pour atténuer les impacts du changement climatique, telles que l'adoption de pratiques de gestion durable et l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement.

PORTÉE DES SERVICES

a) Objectif principal du mandat

L'objectif du mandat est de mettre à la disposition des coopérative modèle un plan d'affaires qui donnera les orientations stratégiques, les planifications opérationnelles, les projections financières et les résultats attendus sur la période de 2024 à 2029

b) Description de la Prestation

La prestation de services pour l'élaboration des plans d'affaires des trois coopératives de romarin sélectionnées par le projet COOPFAM comprend plusieurs phases essentielles, chacune visant à structurer et à optimiser le potentiel de développement de ces coopératives. Voici le détail des services qui seront fournis :

1. Étude de faisabilité environnementale et social

Cette phase initiale implique une analyse approfondie pour identifier les besoins spécifiques de chaque coopérative en tenant compte de leur environnement actuel et des ressources disponibles ou le cas échéant les alternatives. L'objectif est de définir le cadre général de chaque plan d'affaires, en évaluant la viabilité des idées proposées et en ajustant les objectifs en fonction des capacités réelles et des opportunités de marché. Cette étape permettra également de déterminer les prérequis nécessaires pour le succès des plans proposés.

2. Etude de marché

La collecte de données sur le marché local et régional est cruciale. Cette étude comprendra l'analyse des tendances actuelles, l'étude de la concurrence, et l'identification des segments de marché sous-exploités ou nouveaux. L'objectif est de fournir une compréhension claire et

détaillée du marché pour aider les coopératives à positionner leurs produits ou services de manière optimale, en maximisant leurs chances de succès.

3. Analyse faisabilité financière

Cette étape vise à élaborer des prévisions de revenus et des budgets détaillés pour chaque coopérative. Elle inclura une analyse de la rentabilité et des besoins en financement pour atteindre les objectifs à court et à long terme. L'analyse financière aidera également à identifier les points de rupture financière, les investissements nécessaires, et les retours sur investissement anticipés, fournissant ainsi une base solide pour les décisions de financement et d'investissement.

4. Stratégie de développement

La formulation de stratégies pour l'entrée sur le marché, le positionnement produit, le marketing, et la distribution sera adaptée à chaque coopérative. Cette phase se concentrera sur la création de plans d'action stratégiques pour atteindre les marchés cibles efficacement, en utilisant les stratégies les plus adaptés et en développant des campagnes de marketing qui parlent directement aux consommateurs finaux.

5. Plan opérationnel

Les détails des opérations quotidiennes, des ressources nécessaires, et des processus de gestion seront soigneusement planifiés. Ce plan opérationnel servira de guide pour la mise en œuvre quotidienne des activités de la coopérative, en s'assurant que toutes les opérations sont menées de manière efficace et conforme aux objectifs stratégiques établis.

6. Évaluation des risques

Identifier et gérer les risques est un élément crucial de toute planification stratégique. Cette phase comprendra l'élaboration de stratégies d'atténuation pour faire face aux risques identifiés, qu'ils soient financiers, opérationnels, de marché ou autres. Des mesures proactives seront proposées pour minimiser l'impact de ces risques sur les opérations des coopératives.

7. Plan de mise en œuvre

Un calendrier des activités principales sera établi, comprenant des indicateurs de performance clés pour le suivi de la progression. Ce plan de mise en œuvre permettra de suivre l'avancement des différentes phases du plan d'affaires, d'assurer la réalisation des objectifs dans les délais prévus et d'apporter des ajustements si nécessaire.

Chaque étape de cette prestation de service est conçue pour s'assurer que les coopératives ne sont pas seulement préparées à démarrer leurs activités, mais sont également équipées pour les soutenir, les développer et les faire prospérer dans le temps.

b) Livrables

- Plans d'affaires complets pour chaque coopérative.

- Rapports d'avancement hebdomadaire.
- Présentations finales à l'équipe de projet et aux représentants des coopératives.
- Document de stratégie pour la levée de fonds.

CONDITIONS DE RÉALISATION

- **Durée de la mission** La mission sera complétée sur une période de 45 jours à partir de la date de commencement.
- **Localisation** Les travaux seront menés en collaboration étroite avec les spécialistes en développement organisationnel sur le projet COOPFAM ainsi que les coopératives situées dans les quatre provinces susmentionnées, nécessitant des déplacements potentiels par le consultant.

PROCÉDURES DE SOUMISSION

Les offres doivent inclure :

- **Proposition technique** Détails de l'approche méthodologique, expérience pertinente, équipe projet et plan de travail.
- **Proposition financière** Budget détaillé incluant tous les coûts associés à la réalisation de la mission en HT.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Expertise dans le développement de plans d'affaires pour le secteur coopératif.
- Capacité à réaliser des études de marché et des analyses financières.
- Références de travaux antérieurs similaires.
- La qualité de l'offre techniques.
- L'offre financière proposée.

RÉUNIONS DE COORDINATION

Des réunions périodiques avec l'équipe du projet COOPFAM et les représentants des coopératives pour assurer l'alignement et le bon déroulement de la mission.

COMITÉ DE SUIVI

Le suivi de la réalisation de la prestation est assuré par un Comité de suivi composé par des représentants du projet COOPFAM et de l'ANEF.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Modalités de paiement Paiements échelonnés basés sur la livraison des livrables clés et la satisfaction de SOCODEVI.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies par les coopératives doivent être traitées de manière strictement confidentielle et ne seront utilisées que pour les besoins du projet COOPFAM.

Veillez acheminer votre offre **technique et financière avant le 12 juillet 2024 à l'adresse courriel suivante : ma002coopfam@socodevi.org**. Compte tenu du nombre important des Offres habituellement reçues, SVP notez que seules les offres retenues seront contactées.